

## MODALITES ET DELAIS D'ACCES A LA FORMATION

L'accès des salariés aux actions de formation professionnelle peut s'effectuer :

A L'INITIATIVE DE L'EMPLOYEUR :

A L'INITIATIVE DU SALARIÉ :

**À l'initiative de l'employeur** : dans le cadre d'un plan de développement des compétences. C'est alors l'entreprise qui propose et finance la formation de son salarié

**À l'initiative du salarié** : c'est alors le salarié lui-même qui décide de se former, soit en mobilisant son **compte personnel de formation** (pour des actions de formations certifiantes), dans le cadre de projets de transition professionnelle, du bilan de compétences, de la VAE, soit sur ses fonds propres dans le cadre d'un contrat de formation professionnelle.



**ZOOM sur le CPF, Compte Personnel de Formation**, il permet au salarié de se former, **sans l'accord préalable** de son employeur s'il se forme en **dehors du temps de travail**. S'il souhaite réaliser la formation sur temps de travail, il devra au préalable demander l'accord à son employeur.

Chaque salarié a des droits à la formation, pour les consulter, il faut **ouvrir votre « compte personnel de formation »** (via le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr> ou l'application Mon compte formation) grâce à votre N° de sécurité sociale ou directement via FranceConnect

Il peut ainsi visualiser ses droits CPF acquis depuis le 01/01/2015 et crédités automatiquement dans le compte chaque année travaillée.

Grâce à la certification, coach en neurosciences, vous pouvez accéder à l'ensemble des formations inscrites au Répertoire Spécifique, qui vous donneront droit, à l'issue de la formation, à un **diplôme** ou **certification reconnue**. Les formations ne sont pas modulables (blocs de compétences), elles doivent être suivies en intégralité pour accéder à la certification (Formation d'approfondissement de pratiques professionnelles. Pas de débouchés métiers).

Toutes nos formations sont proposées en **intra ou inter-entreprise en e-learning ou en distanciel**. L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges entre le service formation et le client.

Vous pouvez faire une demande de formation directement sur le site internet de neuroscience institute grâce au formulaire de contact.

Nous sommes également disponibles par **mail et téléphone** afin de discuter de votre projet de formation

Email : [S.farrugia@neuroscience-institute.com](mailto:S.farrugia@neuroscience-institute.com)

Téléphone : 06 47 97 73 45

**DELAI D'ACCES :**

Vous serez rappelé dans les 48heures suivant votre demande.

Le délai moyen d'accès à une session est de 1 mois

**MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Notre centre est accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Pour toutes situations de handicap, merci de contacter Monsieur LADRIER Antoine au 06.47.97.73.45 afin d'organiser la session de votre formation.